

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au palais de justice à EVRY (91), 9 rue des Mazières, en l'audience du juge de l'exécution du tribunal de grande instance, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens ci-après désignés - **EN UN SEUL LOT**

UN APPARTEMENT de 4 pièces et UNE CAVE

Sis à **GRIGNY (91)** 15 square Surcouf

L'adjudication aura lieu le mercredi 22 novembre 2017 à 10h.30

Cette vente a lieu à la requête du SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES SECONDAIRE TRANCHE 27, 7-9-11-13 et 15 Square Surcouf, (91350) GRIGNY représenté par Maître Florence TULIER-POLGE, administrateur judiciaire, demeurant Immeuble Le Mazière - rue René Cassin (91000) EVRY, agissant en qualité d'administrateur judiciaire de la copropriété en difficulté avec tous les pouvoirs de l'assemblée générale des copropriétaires à l'exception de ceux du conseil syndical et de ceux prévus aux articles 26a et 26b de la loi du 10 juillet 1965, assistée de la société IMMO DE FRANCE PARIS ILE DE FRANCE, SAS au capital de 23.486.519,79 €, immatriculée sous le numéro 529 196 412 au RCS de PARIS, dont le siège social est 20 rue Treillard (75008) PARIS, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, dûment habilité à poursuivre la vente par décision de l'assemblée générale des copropriétaires dudit immeuble en date du 20 octobre 2016 - résolution n°19, ayant pour avocat Maître Michel MIORINI, avocat au barreau de l'Essonne.

DESIGNATION DES BIENS A VENDRE

Dans un ensemble immobilier dénommé « GRIGNY II » sis à GRIGNY (91), 3 Square Surcouf, cadastré : section AK n°152 pour 4 hectares 68 ares 3 centiares, section AK n°156 pour 41 ares 5 centiares, section AK n°226 pour 22 ares 75 centiares, section AL n°18 pour 39 ares 67 centiares, section AL n°19 pour 1 hectare 87 ares 25 centiares, section AL n°20 pour 15 ares, section AL n°23 pour 19 ares 50 centiares, section AL n°25 pour 28 ares 97 centiares, section AL n°37 pour 18 ares 82 centiares, section AL n°39 pour 1 are 92 centiares, section AL n°45 pour 29 ares 7 centiares, section AL n°46 pour 2 ares 35 centiares, section AL n°47 pour 2 ares 50 centiares, section AL n°48 pour 24 centiares, section AL n°49 pour 2 ares 40 centiares, section AL n°50, pour 2 ares 10 centiares, section AL n°51 pour 25 centiares, section AL n°52 pour 2 ares 60 centiares, section AL n°64 pour 63 ares 82 centiares, section AL n°68 pour 10 hectares 43 ares 31 centiares, section AM n°6 pour 4 ares 40 centiares, section AM n°11 pour 5 ares 25 centiares, section AM n°12 pour 5 centiares, section AM n°13 pour 25 ares, section AM n°14 pour 83 ares 93 centiares, section AM n°23, pour 37 ares 25 centiares, section AM n°24, pour 3 hectares 16 ares 68 centiares, section AM n°25 pour 32 ares 13 centiares, section AM n°26 pour 95 centiares, section AM n°27 pour 4 ares, section AM n°30 pour 30 ares 26 centiares, section AM n°59 pour 3 hectares 52 ares 47 centiares, section AM n°60 pour 1 are 71 centiares, section AM n°61 pour 30 centiares, section AM n°62 pour 7 ares 81 centiares, section AM n°63 pour 1 are 33 centiares, section AM n°64 pour 73 ares 90 centiares, section AM n°65 pour 4 hectares 62 ares 99 centiares, section AM n°66 pour 3 ares 37 centiares, section AM n°67, pour 1 hectare 8 ares 69 centiares, section AM n°68, pour 5 hectares 67 ares 72 centiares, section AM n°69, pour 9 ares 78 centiares, section AM n°70, pour 1 hectare 17 ares 52 centiares
DANS LE LOT DE VOLUME 2 : section AL n°22, pour 23 ares 67 centiares, section AL n°60, pour 56 centiares, section AL n°61, pour 5 centiares, section AL n°62, pour 9 centiares, section AL n°63, pour 21 centiares

DANS LE LOT DE VOLUME 2 : section AL n°24, pour 15 ares 50 centiares ;

DANS LES LOTS DE VOLUME 2-3-4 : section AL n°69, pour 82 ares 81 centiares.

Adresse postale : 15 Square Surcouf

LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE DIX MILLE TROIS CENT SOIXANTE DIX HUIT (270.378) :

Dans le bâtiment C6, escalier unique, au premier étage à droite en sortant de l'ascenseur,

UN APPARTEMENT comprenant, suivant procès-verbal de description dressé le 30 mars 2017 : entrée, salle de bains, WC, couloir, deux chambres, séjour double, cuisine, dressing ;

Biens loués et occupés

le tout d'une superficie privative de **64,90 M²**.

LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE DIX MILLE TROIS CENT TRENTE HUIT (270.338) :

Dans le bâtiment C6, **UNE CAVE** portant le numéro 19.

MISE A PRIX : 12.000 € (DOUZE MILLE EUROS)

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente.

On ne peut porter des enchères qu'en s'adressant à l'un des avocats postulant près le tribunal de grande instance d'EVRY.

CONSIGNATION POUR ENCHERIR

Avant de porter les enchères, l'avocat se fait remettre par son mandant et contre récépissé une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque rédigé à l'ordre du séquestre ou du consignataire désigné dans le cahier des conditions de vente, d'un montant de 3.000 euros. Fait et rédigé à CORBEIL-ESSONNES, le 5 octobre 2017 par l'avocat poursuivant, Signé Maître Michel MIORINI.

S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

1/ A Maître **Michel MIORINI**, membre de la SELAS AVOCATS ASSOCIES MIORINI, avocat au barreau de l'Essonne, Résidence Le Féray, 4 rue Féray - BP 16 (91101) CORBEIL ESSONNES CEDEX, **TEL. 01.60.90.13.13**, site internet : miorini.com, dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente.

2/ Au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance d'EVRY, où le cahier des conditions de vente est déposé.

3/ Sur les lieux où une visite sera organisée, le : **mardi 14 novembre 2017 à 11h.**

4/ Sur INTERNET : www.vlimmo.fr